

21/01/2021	Contact : Matthieu PORTAFAIX portafaixm@d42.ffbatiment.fr	2021.041
------------	--	----------

Retrouvez ces informations sur notre site www.btp42.fr à la rubrique documents

Salaires minima des ouvriers du Bâtiment pour l'année 2021

La commission paritaire s'est tenue le 7 janvier 2021 à la fédération régionale du bâtiment en vue de négocier la revalorisation des salaires minimaux des ouvriers pour 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les valeurs des minima annuels **sur la base de 35 heures** hebdomadaires sont les suivantes :

Salaires OUVRIERS Bâtiment Rhône-Alpes		
Partie fixe : 150,00 Euros Valeur du point : 8,238 Euros		
Catégorie professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel pour 151,67 heures
Niveau I Ouvriers d'exécution		
- Position 1	- 150	- 1 554,58 €
- Position 2	- 170	- 1 562,35 €
Niveau II Ouvriers professionnels	- 185	- 1 674,03 €
Niveau III Compagnons professionnels		
- Position 1	- 210	- 1 879,98 €
- Position 2	- 230	- 2 044,74 €
Niveau IV Maîtres ouvriers ou chefs d'équipe		
- Position 1	- 250	- 2 209,50 €
- Position 2	- 270	- 2 374,26 €

* Partie fixe Niveau I - Position I – Coefficient 150 : **318,88 euros**

* Partie fixe Niveau I - Position II – Coefficient 170 : **161,89 euros**

Aucune rémunération ne peut être inférieure au SMIC.